

PARTICULIERS |

TARIFS

au 1^{er} mars 2015

CONDITIONS APPLIQUÉES
AUX OPÉRATIONS BANCAIRES

SOMMAIRE

1		EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	5
2		OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	6
		2.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	6
		2.2. RELEVÉS DE COMPTE	6
		2.3. TENUE DE COMPTE	7
		2.4. SERVICES EN AGENCE	8
3		BANQUE À DISTANCE	9
		3.1. INTERNET	9
		3.2. APPLICATION MOBILE "l'Appli"	9
		3.3. TÉLÉPHONIE	9
4		VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	10
		4.1. CARTES	10
		4.2. VIREMENTS	14
		4.3. PRÉLÈVEMENTS - TIP - TÉLÉRÈGLEMENTS	15
		4.4. CHÈQUES	15
5		OFFRES GROUPEES DE SERVICES	16
		5.1. JAZZ	16
		5.2. GÉNÉRIS: OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE	20
6		IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	21
		6.1. COMMISSION D'INTERVENTION	21
		6.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	21
		6.3. INCIDENTS DE PAIEMENT	21

7 OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	23
8 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	25
8.1. FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT	25
8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION	26
8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS	26
8.4. CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE	27
9 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	28
9.1. ÉPARGNE BANCAIRE	28
9.2. PLACEMENTS FINANCIERS	30
9.3. ASSURANCE VIE	33
10 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	34
11 SUCCESSIONS	36
12 AUTRES AVANTAGES ET SERVICES	36
POUR VOTRE INFORMATION	37
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	38
RÉSOLUDRE UN LITIGE	39
LA CHARTE DE MÉDIATION	40
L'UNION EUROPÉENNE	42
GLOSSAIRES	42
LEXIQUE	43



Voici les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers.

Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits et les services les mieux adaptés à vos attentes et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Bien entendu, pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller dans l'une de nos nombreuses agences en France.

La brochure est également disponible sur notre site Internet : **particuliers.societegenerale.fr**

Les tarifs figurant dans la présente brochure incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les possibles évolutions seront répercutées automatiquement au client.

Ils annulent et remplacent à compter du 1^{er} mars 2015 les précédentes conditions.

1. EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

	Prix en euros
LISTE DES SERVICES	
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	GRATUIT Hors du coût du fournisseur d'accès Internet
■ Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (Messalia)	3,85 euros par mois Soit pour information 46,20 euros par an
■ Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa ou MasterCard)	44,50 euros par an
■ Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa ou MasterCard)	44,50 euros par an
■ Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte V PAY)	35 euros par an
■ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) - Carte Visa ou MasterCard	1 euro par retrait à partir du 4 ^e retrait par mois
■ Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	
– En agence :	3,80 euros par virement
– Par l'Internet :	GRATUIT
■ Paiement d'un prélèvement SEPA	
– Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement :	GRATUIT
– Frais par paiement d'un prélèvement :	GRATUIT
■ Commission d'intervention	8 euros par opération avec un plafond de 80 euros par mois
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis)	30 euros par an
■ Frais de tenue de compte	
– Jusqu'au 31/12/2015	GRATUIT
– À partir du 01/01/2016	2 euros par mois Soit pour information 24 euros par an

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.

2. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

	Euros
2.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
■ Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte et de services, en agence ou par Internet	GRATUIT
■ Service Bienvenue Société Générale prend en charge gratuitement, à votre demande, les formalités de changement de compte bancaire auprès des organismes que vous nous désignez (fournisseur d'énergie, opérateur de téléphonie, employeur, Sécurité sociale, Impôts...)	GRATUIT
■ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale	GRATUIT
■ Désolidarisation de compte joint	GRATUIT
■ Clôture de compte	GRATUIT
■ Liste des opérations automatiques et récurrentes (sur demande du client lors de la clôture du compte)	GRATUIT
■ Services Bancaires de Base (SBB) Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312.1 du Code Monétaire et Financier.	GRATUIT
2.2. RELEVÉS DE COMPTE	
■ Relevé de compte (papier ou en ligne)⁽¹⁾	
– Mensuel	GRATUIT
– Par quinzaine	par an 16,00
– Hebdomadaire ou journalier (1 envoi gratuit par mois)	par envoi 1,00
– Relevé en braille	GRATUIT
■ Relevé de compte mensuel classé par type d'opérations (papier ou en ligne)	par an 16,00
BON À SAVOIR Frais de relevé de compte classé par type d'opérations inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ.	
■ Récapitulatif annuel de frais⁽¹⁾	GRATUIT

(1) Pour plus d'informations voir page 37.

		Euros
■ SYNOPSIS		
Service d'information sur les avoirs et crédits Société Générale		
– SYNOPSIS 1 :	par an	13,50
– Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits (semestriel)		
– SYNOPSIS 2 :	par an	44,40
– Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + Détail assurance vie (semestriel) + Détail portefeuille titres (trimestriel)		
– SYNOPSIS 3 :	par an	57,50
– Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + Détail assurance vie (semestriel) + Détail portefeuille titres (mensuel)		
– Option SYNOPSIS ISF Titres :	par an	57,50
– En supplément de la formule choisie		
2.3. TENUE DE COMPTE		
■ Frais de tenue de compte actif (une facturation par client)		
– Jusqu'au 31/12/2015		GRATUIT
– À partir du 01/01/2016	par mois	2,00 facturation trimestrielle
BON À SAVOIR Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de Générés, des Services Bancaires de Base, les moins de 25 ans, les comptes inactifs.		
■ Frais de tenue de compte inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)		
– Jusqu'au 31/12/2015	par an	55,00
– À partir du 01/01/2016	par an	30,00
■ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire		
GRATUIT		
BON À SAVOIR Le Relevé d'Identité Bancaire vous est attribué de manière définitive chez Société Générale. En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toute modification de vos virements et prélèvements.		
■ Courrier conservé à l'agence à la demande du client, par compte		
	par mois	8,00
■ Enregistrement d'un changement d'adresse		
GRATUIT		

	Euros
2.4. SERVICES EN AGENCE	
■ Carnet de remises de chèques personnalisée	GRATUIT
■ Retrait d'espèces en agence avec émission de chèque (agence qui tient le compte)	GRATUIT
■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (agence qui tient le compte)	GRATUIT
■ Retrait d'espèces dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte (au guichet)	3,00
BON A SAVOIR Les retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets Société Générale et Crédit du Nord sont gratuits.	
■ Versement d'espèces	GRATUIT
■ Frais de recherche de documents	
– Relevé de compte par périodicité mensuelle	10,00
– Document de moins d'un an (l'unité)	10,00
– Document de plus d'un an et recherches complexes (l'unité)	25,00
– Supplément par photocopie	0,50
■ Édition du solde du compte sur ticket de retrait dans les distributeurs automatiques de billets Société Générale	GRATUIT
■ Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates ("Service Éclair Consultation")	par trimestre 4,50
Coffres-forts	
■ Frais de location de coffre-fort	
– Compartiment d'un volume jusqu'à 30 dm ³ avec valeur du contenu limitée à 30 500 euros	par an 105,00
– Autres volumes et/ou garanties	nous consulter

3. BANQUE À DISTANCE

		Euros
3.1. INTERNET ⁽¹⁾		
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet) Hors du coût du fournisseur d'accès Internet		GRATUIT
■ Consultation et gestion des comptes		GRATUIT
■ Relevé de compte en ligne et avis d'opération en ligne (uniquement sur internet, voir p. 37)		GRATUIT
■ Gestion du budget		GRATUIT
■ Messagerie client		GRATUIT
■ e-Carte Bleue (solution de paiement uniquement sur Internet, voir p. 10)		10,00
3.2 APPLICATION MOBILE "l'Appli" ⁽¹⁾		
■ Les Services disponibles sur "l'Appli" comprennent les services Internet décrits ci-dessus, sauf e-Carte Bleue, ainsi que de nombreux autres services décrits page 38, dont :		GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> – La Jauge, Pass Sécurité (confirmez rapidement vos opérations réalisées en ligne), Transfert par SMS (voir p. 14), Paylib (solution de paiement uniquement sur "l'Appli", voir p. 10). 		
3.3. TÉLÉPHONIE		
■ Service Client	3933 Service 0,30 € / min + prix appel	
<p>Des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20h le samedi. 24h/24, consultation de vos comptes et urgences. Depuis l'étranger, en composant le +33 (0) 1 76 77 39 33. Tarif TTC au 01/10/2015.</p>		
■ Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (Messalia)		
– Réduction pour les 12-15 ans	par mois	3,85 -50 %
– Pour les adhérents JAZZ (contrats souscrits avant le 17/01/2011)	par mois	3,15
– Pour les adhérents JAZZ moins de 25 ans (contrats souscrits avant le 17/01/2011)	par mois	0,95
– Pour les détenteurs de Génériss	par mois	3,00
<p>Dans le cas où le SMS est envoyé sur 2 numéros de téléphone mobile différents, la cotisation est doublée.</p>		

(1) Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.

4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Euros

4.1. CARTES

Cotisation des cartes de paiement (par an)⁽¹⁾

La cotisation est prélevée à l'adhésion puis dans le courant du mois de la date anniversaire de la souscription.

■ Carte Visa Infinite (à débit immédiat ou différé)		330,00
■ Carte Visa Premier ou Gold MasterCard (à débit immédiat ou différé)		135,00
■ Carte Visa ou MasterCard (à débit immédiat ou différé) – Réduction pour les moins de 25 ans		44,50 -50 %
■ Carte V PAY (carte à autorisation systématique et débit immédiat) – Réduction pour les moins de 25 ans		35,00 -50 %

BON À SAVOIR

Pour les cartes mentionnées ci-dessus, réduction sur la cotisation carte à partir de la 2^e carte de paiement détenue sur un même compte JAZZ (sauf cartes Visa Infinite).

Options des cartes de paiement (hors cotisation carte)

■ Paylib ⁽²⁾ : solution de paiement sur "l'Appli"		GRATUIT
■ e-Carte Bleue (numéro de carte bancaire virtuel à usage unique) – Pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite	par an	10,00 GRATUIT
■ Cartes Collection – Modèles avec visuel personnalisé (Collections caritative, découverte, nature...) – Modèles avec services supplémentaires (Collections So Music, pour elles, XV de France...) – Réduction sur la Collection So Music pour les moins de 30 ans	 par an	12,00 24,00 -50 %
■ Option Crédit ⁽³⁾ (associée à un crédit renouvelable Alterna, hors coût du crédit)		GRATUIT

(1) Depuis octobre 2014, les cartes de paiement sont émises avec la fonctionnalité sans contact, sauf carte V PAY.

(2) Auprès des commerçants acceptant Paylib.

(3) Hors cartes V PAY.

	Euros
Cotisation des cartes de retrait (par an)	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Carte Service Éclair Cirrus  	30,00
<ul style="list-style-type: none"> ■ Carte Génération by Société Générale (jusqu'à 18 ans) <ul style="list-style-type: none"> – Réduction pour les "opérations diverses" (voir ci-dessous) 	GRATUIT -50 %
Cotisation des cartes de crédit (par an, hors coût du crédit associé)	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Carte Visa Alternia  <ul style="list-style-type: none"> (Carte associée à un crédit renouvelable) – En cas de détention de 2 cartes, réduction sur chacune des cartes – Réduction pour les adhérents JAZZ 	20,00 -50 % -50 %
Opérations diverses (par opération et hors coût carte)	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Choix du code secret <ul style="list-style-type: none"> – Pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite ou Visa Alternia 	10,00 GRATUIT
<p>BON À SAVOIR ➤ Frais du choix du code secret inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Envoi de carte à domicile (hors nouvelle adhésion) 	GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réédition de codes <ul style="list-style-type: none"> – Code secret de la carte – Code e-Carte Bleue 	10,00 5,00
<ul style="list-style-type: none"> ■ Modification des plafonds d'utilisation de la carte 	GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais d'opposition (blocage) de la carte <ul style="list-style-type: none"> – Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement de la carte – Par la banque (pour motif utilisation abusive) 	GRATUIT GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 	16,00
<ul style="list-style-type: none"> ■ Remplacement de la carte <ul style="list-style-type: none"> – À l'occasion de son renouvellement automatique – En cas de dysfonctionnement – À la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé – Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse 	GRATUIT GRATUIT 16,00 16,00
<p>BON À SAVOIR ➤ Frais de remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ.</p>	

		Euros
Cartes - Paiements et retraits		
Dans un pays de la zone Euro (voir p. 42)		
■ Paiement par carte		GRATUIT
■ Retrait d'espèces		
– Frais par retrait d'espèces aux guichets d'une autre banque que Société Générale		3,00
– Frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets Société Générale ou Crédit du Nord		GRATUIT
– Frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique d'une autre banque au-delà des forfaits mentionnés ci-dessous		1,00
Forfait mensuel de retraits gratuits	Carte détenue dans JAZZ	Carte détenue hors JAZZ
Carte Visa Infinite - Visa Premier Gold MasterCard	illimité	illimité
Carte Visa - MasterCard	6	3
Carte Visa AlternA	sans objet	3
Dans un pays hors zone Euro⁽¹⁾⁽²⁾ (voir p. 42)		
■ Commission fixe par retrait ou paiement		
– Paiement par carte	inférieur ou égal à 10 euros	GRATUIT
– Paiement par carte	supérieur à 10 euros	1,00
– Retrait d'espèces		3,00
■ Commission supplémentaire sur le montant du retrait ou du paiement		
– Pour la carte Visa Infinite		2,00 %
– Pour les autres cartes		2,70 %
BON À SAVOIR	Forfait d'exonération d'un certain nombre de commissions ⁽³⁾ Société Générale sur des paiements et retraits à un distributeur automatique de billets hors zone Euro (voir p. 42), inclus dans l'option Internationale JAZZ (voir niveaux p. 19).	

(1) Pour des opérations en devises ou en euros.

(2) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou MasterCard, aux conditions de change de leurs réseaux au jour de réception de l'opération.

(3) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelle commission prélevée par la banque correspondante.

		Euros
Cartes American Express (cotisation annuelle)⁽¹⁾		
■ Carte Green		95,00
BON À SAVOIR	Réduction de 20 % au renouvellement pour les adhérents JAZZ	
■ Gold Card		185,00
BON À SAVOIR	Réduction de 20 % au renouvellement pour les adhérents JAZZ	
■ Carte Platinum		590,00
■ Réduction la première année sur la Carte Green et la Gold Card		-50 %
BON À SAVOIR	Les retraits avec une carte American Express (carte Green, Gold Card et carte Platinum) souscrite chez Société Générale sont gratuits aux distributeurs automatiques de billets Société Générale et Crédit du Nord.	
Cartes AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS (cotisation annuelle)⁽¹⁾		
■ Carte AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS Silver ⁽²⁾		65,00
BON À SAVOIR	Réduction de 20 % au renouvellement pour les adhérents JAZZ	
■ Carte AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS Gold ⁽²⁾		165,00
BON À SAVOIR	Réduction de 20 % au renouvellement pour les adhérents JAZZ	
■ Carte AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS Platinum		570,00

(1) Tarifs en vigueur à la date du 01/01/2015 et susceptibles de modification par American Express Carte-France dans le respect de la réglementation en vigueur. Tous les autres frais (opérations diverses, retraits et paiements) perçus également par American Express Carte-France figurent dans les conditions générales d'utilisation de la carte de paiement American Express.

Ces cartes sont souscrites auprès d'American Express Carte-France par l'intermédiaire de Société Générale

(2) 1^{re} année de cotisation offerte

Euros

4.2. VIREMENTS

Frais par virement occasionnel SEPA

■ Émission d'un virement SEPA (en euros vers la France ou transfrontalier vers un pays de la zone SEPA, voir p. 42)	
– Traité par votre agence	
• entre comptes Société Générale	GRATUIT
• vers la France ou transfrontalier avec BIC/IBAN correct du bénéficiaire	3,80
+ frais par virement occasionnel incomplet (si BIC/IBAN absent ou incorrect)	15,00
– Initié par Internet⁽¹⁾ avec BIC/IBAN du bénéficiaire	GRATUIT
– Initié par Internet Mobile⁽¹⁾ vers la France, avec BIC/IBAN du bénéficiaire	GRATUIT
– Initié par Smartphone avec Transfert par SMS⁽²⁾	GRATUIT
■ Réception d'un virement SEPA (en euros en provenance d'un compte émetteur en France ou d'un pays de la zone SEPA, voir p. 42)	GRATUIT

Frais par virement permanent SEPA

■ Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
■ Émission d'un virement SEPA	
– Initié ou modifié depuis votre agence par virement	1,25
– Initié ou modifié depuis Internet⁽¹⁾	
• vers un compte Société Générale	GRATUIT
• vers un compte tenu dans une autre banque en France	GRATUIT
– Déclic Régulier	
• Virement automatique vers un compte d'épargne Société Générale	GRATUIT
■ Réception d'un virement SEPA	GRATUIT

(1) Voir tarifs page 9.

(2) Service valable uniquement en France Métropolitaine, sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement.

		Euros
4.3. PRÉLÈVEMENTS - TIP - TÉLÉRÈGLEMENTS		
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ⁽¹⁾ , Titre Interbancaire de Paiement (TIP ⁽²⁾) ou Télérèglement ⁽²⁾		GRATUIT
■ Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA ⁽¹⁾		GRATUIT
■ Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ⁽¹⁾		12,50
BON À SAVOIR ➤	Frais de révocation inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ.	
4.4. CHÈQUES		
Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques. Pour les chèques en euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement. Pour les autres chèques, nous consulter.		
■ Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique (à partir de 16 ans)		GRATUIT
■ Frais d'envoi de chéquier à domicile Hors frais postaux	par envoi	2,30
■ Remise de chèque(s) en Métropole, Monaco		GRATUIT
■ Paiement d'un chèque		GRATUIT
■ Frais d'émission d'un chèque de banque		14,00
BON À SAVOIR ➤	Frais d'émission d'un chèque de banque par an inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ et de trois chèques de banque par mois inclus dans celle de Générés.	
■ Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur (pour perte ou vol)		12,50
BON À SAVOIR ➤	Frais d'opposition sur chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur (pour perte ou vol) inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ et dans celle de Piano.	

(1) Le prélèvement SEPA est une opération de paiement en euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA (voir page 42).

(2) Le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) et le Télérèglement disparaissent au plus tard le 01/02/2016. Le TIP est remplacé par le TIP SEPA, service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

5. OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Euros

5.1. JAZZ

Services Essentiels



■ La carte

- Une carte de paiement à débit immédiat ou différé au choix (voir p. 10)
 - Pour les adhérents de 15 ans : carte V PAY (à débit immédiat).
 - Pour les adhérents de 16-17 ans : carte V PAY, Visa ou MasterCard (à débit immédiat).

■ Des services associés à la carte

- Le choix du code secret de la carte
- Le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse
- Un forfait mensuel de retraits d'espèces aux distributeurs de billets hors Société Générale et Crédit du Nord (sauf carte V PAY)⁽¹⁾

■ Quiétis

Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement, clés ou papiers couvrant également le bris accidentel ou le vol de la tablette tactile ou du téléphone portable de l'assuré.

■ Des services essentiels au quotidien

- Le relevé de compte classé par type d'opérations
- L'émission d'un chèque de banque par an
- Les oppositions sur chèque(s) pour perte ou vol
- Les révocations de mandat(s) de prélèvement SEPA
- Dès 18 ans : une Facilité de caisse (sous réserve de l'acceptation de la banque)
- Pour les 18-24 ans : forfait d'exonération d'intérêts débiteurs ("agios")

■ Les autres avantages

- Exonération des frais de tenue de compte actif à partir du 01/01/2016
- Accès au programme de fidélité Filigrane et, à partir de 18 ans, accès à la plateforme commerciale en ligne Grande Avenue

(1) Voir tarifs page 12.

	Euros
Cotisation mensuelle des Services Essentiels	
■ Avec une carte V PAY	7,45
■ Avec une carte Visa ou MasterCard	8,10
■ Avec une carte Visa Premier ou Gold MasterCard	15,70
■ Avec une carte Visa Infinite	30,50
Avantages tarifaires	
– Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement supplémentaires détenues sur le compte JAZZ (sauf cartes Visa Infinite)	-8,00
– Réduction sur la cotisation annuelle de la carte Visa Alterna	-50 %
– Réduction au renouvellement, sur la cotisation annuelle, pour les Cartes American Express Green et Gold et pour les Cartes AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Silver et Gold	-20 %
– Réduction sur les droits d'entrée Services À la Personne	-50 %

Réductions sur les Services Essentiels

Réduction tarifaire	Mineurs	18-24 ans	Jeunes Actifs	JAZZ Duo
Services Essentiels	-75 %	-50 % ⁽¹⁾	-30 % ⁽²⁾ pendant la 1 ^{re} année d'adhésion à JAZZ	-50 % ⁽³⁾

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

(1) Sauf carte Visa Infinite.

(2) L'avantage Jeunes Actifs, disponible pour les clients âgés de 18 à 29 ans actifs ou en recherche d'emploi, est valable pendant 1 an à compter de la date d'adhésion aux Services Essentiels JAZZ.

(3) Si 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage JAZZ Duo s'applique sur la cotisation JAZZ disposant de la carte la moins chère et sur les cotisations des options Tranquillité et Internationale éventuellement rattachées.
Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au JAZZ souscrit le plus tard.

		Euros
Options de JAZZ		
<p>■ Option Tranquillité</p> <p>Option comprenant le Service Opposition Toutes Cartes, Service Mémoire et l'assurance Garantie Prix.</p> <p>Les Services Opposition Toutes Cartes et Garantie Prix peuvent être souscrits séparément aux prix respectifs annuels de 18 euros et 22 euros.</p>	par mois	0,65
<p>■ Option Souplesse (accessible à partir de 18 ans)</p> <p>Option comprenant un forfait d'exonération d'intérêts débiteur ("agios"), les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et une assurance décès accidentel.</p>	par mois	3,20
<p>■ Option Alerte SMS</p> <p>Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS</p>	par mois	2,35
Option Internationale (accessible à partir de 18 ans)		
<p>– Niveau 1</p> <p>Exonération des commissions⁽¹⁾ Société Générale sur 15 paiements et 5 retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro (voir p. 42) par an.</p>	par mois	3,75
<p>– Niveau 2</p> <p>Exonération des commissions⁽¹⁾ Société Générale sur tous les paiements et tous les retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro (voir p. 42).</p>	par mois	11,50
<p>– Niveau 3</p> <p>Exonération des commissions⁽¹⁾ Société Générale sur tous les paiements et sur tous les retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro (voir p. 42) et exonération de commissions⁽¹⁾⁽²⁾ Société Générale sur 12 virements occasionnels non SEPA (internationaux) émis ou reçus par an, avec coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire.</p>	par mois	16,00
L'adhésion à l'option Internationale est de 1 an au minimum.		

(1) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelle commission prélevée par la banque correspondante.

(2) Commission pour émission ou réception de virements occasionnels non SEPA et commission SWIFT.

Réductions sur les Options

Réduction tarifaire	Mineurs	18-24 ans	Jeunes Actifs	JAZZ Duo
Option Tranquillité	-50 %	-50 %	-30 % ⁽¹⁾ pendant la 1 ^{re} année d'adhésion à JAZZ	-50 % ⁽²⁾
Option Souplesse	-			-
Option Alerte SMS	-50 %			-
Option Internationale	-			-50 %

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

(1) L'avantage Jeunes Actifs, disponible pour les clients âgés de 18 à 29 ans actifs ou en recherche d'emploi, est valable pendant 1 an à compter de la date d'adhésion aux Services Essentiels JAZZ.

(2) Si 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage JAZZ Duo s'applique sur la cotisation JAZZ disposant de la carte la moins chère et sur les cotisations des options Tranquillité et Internationale éventuellement rattachées.

Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au JAZZ souscrit le plus tard.

Euros

5.2. GÉNÉRIS : OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

■ Cotisation mensuelle

3,00

– Prestations et services proposés :

- l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte,
- 1 carte V PAY Générís (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation systématique),
- le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte,
- des virements SEPA :
 - 1 virement permanent initié en agence par mois
 - 4 virements occasionnels traités en agence par mois
 - Un nombre illimité de virements occasionnels et permanents initiés via Internet⁽¹⁾.
- un nombre illimité de paiements par TIP⁽²⁾, prélèvements SEPA et téléchèques⁽²⁾,
- 3 chèques de banque par mois,
- l'accès illimité à l'espace sécurisé Internet⁽¹⁾,
- une alerte par SMS dès que le solde du compte passe sous le seuil de 100 euros,
- la fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
- l'enregistrement de changement d'adresse.

– Conditions tarifaires :

- Plafonnement de la commission d'intervention

	par opération	4,00
	par mois	20,00
- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement, téléchèque ou TIP (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois) :

- Pour un montant < à 10 euros	par opération	montant du rejet
		10,00
- Pour un montant ≥ à 10 euros	par opération	
- Avantages tarifaires supplémentaires :

- Exonération des frais de tenue de compte actif à partir du 01/01/2016		
- Tarif préférentiel sur Messalia (voir p. 9)	par mois	3,00
- Réduction sur le "Service Éclair Consultation" (voir p. 8)		-50 %

(1) Voir tarifs Internet page 9.

(2) Le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) et le Téléchèque disparaissent au plus tard le 01/02/2016.

6. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

	Euros
6.1. COMMISSION D'INTERVENTION	
Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.	
■ Par opération (dans la limite de 80,00 euros par mois)	8,00
6.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
■ Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire	15,00
■ Frais par opposition à tiers détenteur, par avis à tiers détenteur et par saisie attribution	111,00
■ Frais par opposition administrative	10 % du montant dû (maxi. 111,00)
■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15,00
BON À SAVOIR Frais inclus dans la cotisation de l'option Souplesse JAZZ	
■ Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	14,50
6.3. INCIDENTS DE PAIEMENT	
■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision par chèque	14,00
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	

	Euros
<p>■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour un chèque \leq à 50 euros – Pour un chèque $>$ à 50 euros 	<p>30,00</p> <p>50,00</p>
<p>Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision</p> <p>Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques.</p> <p>Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques. Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans.</p> <p>Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.</p>	
<p>■ Frais de rejet de Prélèvement, Titre Interbancaire de Paiement (TIP⁽¹⁾) ou Téléversement⁽¹⁾ pour défaut de provision</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour un montant $<$ à 20 euros – Pour un montant \geq à 20 euros 	<p>montant du rejet</p> <p>20,00</p>
<p>■ Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour un virement $<$ à 20 euros – Pour un virement \geq à 20 euros à destination d'un compte Société Générale – Pour un virement \geq à 20 euros à destination d'une autre banque 	<p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT</p> <p>20,00</p>
<p>Les sommes perçues dans le cadre de ces forfaits par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque ou d'un autre moyen de paiement, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes.</p>	

(1) Le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) et le Téléversement disparaissent au plus tard le 01/02/2016.

7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

	Euros
LES COURS DE CHANGE Les transactions sont converties aux conditions de change du réseau Société Générale au moment de la transaction.	nous consulter
Change manuel	
■ Encaissement de chèques de voyage⁽¹⁾ – En euros – En devises	GRATUIT 3 % du montant mini. 9,90
■ Achat et vente de billets de banque étrangers – Commission par opération – Commission fixe supplémentaire pour les opérations de non-clients	1,5 % du montant mini. 6,00 9,90
Virement vers l'étranger	
■ Émission d'un virement SEPA En euros émis vers un pays de la zone SEPA (voir p. 42)	voir p. 14
■ Émission d'un virement non SEPA⁽²⁾ (International) Virement dans une devise autre que l'euro ou virement vers un pays en dehors de la zone SEPA (voir p. 42) – par virement  Exonération de commissions Société Générale ⁽³⁾ sur 12 virements occasionnels non SEPA émis ou reçus par an incluse dans l'option Internationale JAZZ de niveau 3 (voir p. 18). – Commission de change sur le montant de la transaction ⁽⁴⁾	0,9 ‰ du montant mini. 13,75 maxi. 70,00 0,5 ‰ du montant mini. 14,00
■ i-Transfert Virement initié à partir d'un serveur vocal :  Service 0,30 € / min + prix appel Tarif TTC au 01/10/2015. – Abonnement mensuel – Transfert en faveur d'un compte tenu dans une filiale Société Générale, selon la filiale – Transfert pour mise à disposition d'espèces dans une agence d'une filiale Société Générale, selon la filiale	1,00 de 1,50 à 10,00 de 3,00 à 20,00

(1) Réservé à la clientèle ayant un compte Société Générale.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du bénéficiaire.

(3) Hors commissions de change et commissions éventuelles prélevées par la banque correspondante.

(4) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 75 000 euros.

	Euros
Virement en provenance de l'étranger	
■ Réception d'un virement SEPA En euros en provenance d'un pays de la zone SEPA (voir p. 42)	GRATUIT
■ Réception d'un virement non SEPA⁽¹⁾ (International) Virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA (voir p. 42)	
– D'un montant inférieur à 150 euros	GRATUIT
– D'un montant supérieur à 150 euros – Par virement	17,50
 Exonération de commissions Société Générale ⁽²⁾ sur 12 virements occasionnels non SEPA émis ou reçus par an incluse dans l'option Internationale JAZZ de niveau 3 (voir p. 18).	
– Commission de change sur le montant de la transaction ⁽³⁾	0,5 ‰ du montant mini. 14,00
Chèques⁽¹⁾	
■ Performance Chèques Étrangers Encaissement d'un chèque en euros ou en devises tiré sur l'étranger	
– Formule "Crédit accéléré"	16,74
– Formule "Crédit ferme"	1 ‰ du montant mini. 16,74
■ Commission de change sur le montant du chèque⁽²⁾	0,5 ‰ du montant mini. 14,00

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères.

Pour en savoir plus, consultez la "Notice d'information SWIFT" sur le site particuliers.societegenerale.fr

(1) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du donneur d'ordre.

(2) Hors commissions de change et commissions éventuelles prélevées par la banque correspondante.

(3) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 75 000 euros.

8. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

		Euros
8.1. FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Facilité de caisse ou Découvert ponctuel non contractualisé* ■ Découvert confirmé* <ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier <p>* Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil.</p> <p>Pour information, le TAEG appliqué au 1^{er} janvier 2015 pour les Facilités de caisse et découverts varie de 8,73 % à 20,24 %.</p> <p>Par exemple, pour une Facilité de caisse de 1 000 euros, le TAEG est de 20,24 % (taux en vigueur au 1^{er} trimestre 2015)</p>		<p>nous consulter</p> <p>nous consulter</p> <p>nous consulter</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ("agios") (non compris dans le TAEG) 	par trimestre	5,80
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; font-weight: bold; margin-right: 10px;">BON À SAVOIR</div> <div style="color: #0056b3;">Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs de Piano et de l'option Souplesse de JAZZ</div> </div>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ PIANO <p>Offre complémentaire de la Facilité de caisse incluant un forfait d'exonération d'intérêts débiteurs ("agios"), une assurance décès accidentel et les frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés</p>	par an	38,00
<p>Une Facilité de caisse vous permet d'être à découvert 15 jours (consécutifs ou non) par mois calendaire. Mais, dès que vous l'utilisez, ce service fait l'objet d'une facturation d'intérêts débiteurs ("agios"). Société Générale vous propose donc d'alléger cette facturation grâce à Piano ou à l'option Souplesse pour les adhérents JAZZ (voir p. 18).</p>		

Euros

8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION

■ Crédit renouvelable Alterna

- Taux et conditions d'utilisation

nous
consulter

■ Crédits amortissables

- **Expresso, Expresso Développement Durable** (financement de travaux d'économie d'énergie - liste des travaux éligibles sur www.ademe.fr), **Crédit Compact** (regroupement de crédits à la consommation)

- Taux
- Frais de dossier⁽¹⁾ (minimum 50,00 euros - maximum 120,00 euros)
- Frais d'aménagement des mensualités
- Frais de report des échéances

nous
consulter
1 % du
montant du
prêt
30,00
néant

- **Prêt Étudiant Évolatif**

- Taux
- Frais de dossier
- Frais d'aménagement de durée
- Frais pour décaissements programmés

nous
consulter
30,00
30,00
16,00

8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de prêts immobiliers classiques et réglementés.

Une notice - Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France - est tenue à la disposition de la clientèle dans les agences Société Générale et sur le site Internet societegenerale.fr

Conditions communes aux prêts immobiliers

- **Taux**

Les taux d'intérêt sont annuels et s'entendent hors assurance, pour des remboursements mensuels.

- **Assurance**

Les tarifs sont fonction de l'âge de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet (résidence principale, secondaire ou à usage locatif) et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine).

- **Assurance Perte d'Emploi (facultative)**

nous
consulter

(1) Néant pour Expresso Développement Durable.

	Euros
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier, pour les prêts immobiliers suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Prêt immobilier à taux fixe – Prêt immobilier à taux révisable – Prêt immobilier à taux mixte – Prêt Conventionné – Crédit Relais – Prêt Développement Durable 	1 % du montant mini 300,00 maxi 900,00
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier, pour le Prêt à l'Accession Sociale (PAS) 	1 % du montant mini 300,00 maxi 500,00
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier, pour le Prêt d'épargne logement, le Prêt à taux Zéro et l'Eco-prêt à taux zéro 	néant
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de modularité des prêts immobiliers à taux fixe, à taux révisable ou mixte et prêts Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles 	néant
<ul style="list-style-type: none"> • Frais pour traitement spécifique ⁽¹⁾ donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert (hors cas relatifs à une révision de taux. Pour ces cas, et sous réserve de l'accord de Société Générale, nous consulter). 	1 % du capital dû mini 300,00 maxi 900,00
<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de relance sur échéance impayée 	12,90
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de décompte de remboursement anticipé (frais de recherche complexe, voir p.8) 	25,00
8.4. CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Caution Loyer Jeunes Actifs <ul style="list-style-type: none"> – Frais d'acte – Commission d'engagement 	30,00 2 % par an du montant de la caution
<ul style="list-style-type: none"> ■ Autres Caution Émises <ul style="list-style-type: none"> – Frais d'acte – Commission d'engagement 	41,50 nous consulter

(1) Dans le cadre d'une substitution d'assurance emprunteur, aucun frais n'est perçu pour l'émission d'une offre modificative (si la substitution intervient alors que l'offre émise n'est pas encore acceptée) ou bien pour l'émission d'un avenant (si la substitution intervient dans les 12 mois qui suivent la signature de l'offre)

9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

		Conditions
9.1. ÉPARGNE BANCAIRE		
Comptes et livrets d'épargne		
Taux au 1 ^{er} février 2015		
■ Livret A		1 % ⁽¹⁾
■ Livret de Développement Durable		1 % ⁽¹⁾
■ Livret d'Épargne Populaire		1,50 % ⁽¹⁾
■ Livret Jeune		2,25 % ⁽²⁾
■ Compte sur livret		0,60 % ⁽³⁾
■ Livret Épargne Plus Société Générale		0,50 % ^{(3) (4)} 1,20 % ^{(3) (5)}
	<p>BON À SAVOIR ▶ Versements et retraits possibles à tout moment ⁽⁶⁾. Rémunération du 1^{er} jour de la quinzaine qui suit le dépôt, jusqu'au dernier jour de la quinzaine précédant le retrait. Intérêts calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.</p>	
Services d'épargne associés aux comptes et livrets		
■ Déclic Régulier	(virements automatiques du compte bancaire vers un compte d'épargne Société Générale)	GRATUIT
■ Déclic Seuil	(virements automatiques en fonction du solde du compte bancaire vers un compte d'épargne Société Générale)	par an 12,00 euros
■ Service d'épargne solidaire	(reversement de tout ou partie des intérêts à 1, 2 ou 3 associations)	GRATUIT

(1) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, susceptible de modification par les pouvoirs publics.

(2) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.

(3) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.

(4) Taux standard qui s'applique sur l'ensemble de l'épargne hors épargne stable

(5) Le taux majoré (taux standard + prime de fidélité) s'applique sur les dépôts stables qui restent sur le livret pendant 6 mois complets consécutifs. Il est calculé sur le plus petit solde d'encours des 12 dernières quinzaines d'intérêts.

(6) Sous réserve, pour certains comptes et livrets, de maintenir un solde minimum pour éviter leur clôture et/ou un montant minimum par opération.

	Conditions
Épargne logement	
Taux au 1 ^{er} février 2015	
■ Compte Épargne Logement	0,75 % ⁽¹⁾
■ Plan Épargne Logement	2,00 % ⁽¹⁾
■ Transfert dans un autre établissement (CEL, PEL)	65,00 euros
 Prime d'État complémentaire en cas de réalisation d'un Prêt Épargne Logement ⁽²⁾	
Épargne à terme	
■ Comptes à terme (de 1 mois à 8 ans ; à taux fixe, progressif ou à revenus)	nous consulter
■ Plan Épargne Bancaire Composé d'un ou plusieurs comptes à terme et d'un compte sur livret, rémunéré à un taux fixe (TRAAB) garanti pendant 8 ans sous réserve de garder les fonds bloqués jusqu'au 8 ^e anniversaire.	nous consulter
■ Plan d'Épargne Populaire	2 % ⁽³⁾
■ Transfert dans un autre établissement (PEP)	65,00 euros

(1) Taux nominal annuel brut avant prélèvements sociaux et hors prime d'État. Les intérêts du PEL sont soumis à l'impôt sur le revenu à compter du 12^e anniversaire.

(2) Voir conditions en agence. Pour les PEL ouverts à compter du 01/03/2011, la prime d'état est subordonnée à la réalisation d'un prêt d'épargne logement d'un montant minimum de 5 000 euros.

(3) Taux nominal annuel brut avant application des prélèvements sociaux, applicable sur les encours et nouveaux versements sur le PEP entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2015.

9.2. PLACEMENTS FINANCIERS

Transactions

■ Valeurs mobilières ⁽¹⁾

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté est gratuit

– Bourse Euronext ⁽²⁾

- Ordre au comptant

Commission proportionnelle ⁽⁴⁾

- ordre ≤ 8 000 euros
- ordre de plus de 8 000 à 15 000 euros
- ordre > 15 000 euros

Commission fixe

Minimum de perception ⁽⁵⁾

- Service de Règlement Différé ⁽⁶⁾

Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ⁽⁷⁾

Prorogation sur Internet ou en agence d'un ordre passé au SRD

- Commission proportionnelle
- Commission fixe
- Minimum de perception

	Sur Internet ⁽³⁾	En agence ou via le 3933 ⁽³⁾
	0,55 %	1,40 %
	0,45 %	1,20 %
	0,35 %	1,10 %
	GRATUIT	4,50 euros
	8,50 euros	15,50 euros
	À l'achat	À la vente
	0,0250 % par jour ⁽⁸⁾	GRATUIT
	0,40 %	0,40 %
	4,50 euros	4,50 euros
	15,00 euros	15,00 euros

– Bourse étranger

- Ordre au comptant

Commission proportionnelle

Commission fixe

Minimum de perception

	Sur Internet ^{(3) (9)}	En agence ⁽¹⁰⁾
	0,50 %	1,66 %
	GRATUIT	GRATUIT
	40,00 euros	60,00 euros ⁽⁵⁾

(1) Actions et titres assimilés, hors refacturation de la taxe sur les transactions financières applicables sur les valeurs éligibles.

(2) Titres négociables en euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(3) Voir tarifs page 9.

(4) Barème applicable dès le 1^{er} euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié.

(5) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext, petits ordres de vente sur bourse étranger.

(6) Sur Euronext Paris exclusivement.

(7) Gratuité à hauteur de la quantité vendue pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse.

(8) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

(9) Allemagne, Angleterre, Suisse, USA (NYSE, Nasdaq). Liste susceptible d'évoluer.

(10) Angleterre, Canada, Suisse, USA, zone Euro. Autre pays, nous consulter.

		Euros
■ Autres valeurs mobilières		
– Souscription d'OPC		
• OPC gérés par Société Générale Gestion ⁽¹⁾		GRATUIT⁽²⁾
• Autres OPC (frais forfaitaires)		26,00⁽²⁾
– Autres souscriptions		
• Émissions d'actions		GRATUIT
• Introduction sur un marché géré par Euronext Paris		GRATUIT
• Émissions de titres de créances (obligations, EMTN)		nous consulter
■ Opération sur or		
• Achat ou vente (en % du montant) ⁽³⁾		4 %
• Minimum de perception (par type de pièce)		50,00
• Commission fixe d'ensachage, par sachet (achat de pièces)		8,00
Conservation et gestion		
■ Droits de garde⁽⁴⁾		
– Titres		
• Actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par Société Générale Gestion ⁽¹⁾ , titres des sociétés privatisées pendant 18 mois, titres détenus par des clubs d'investissement Société Générale.		GRATUIT
• Autres titres		
Commission proportionnelle ⁽⁵⁾		
- Tranche de capitaux ≤ 50 000 euros		0,30 %
- Tranche de capitaux de plus de 50 000 à 150 000 euros		0,20 %
- Tranche de capitaux > 150 000 euros		0,10 %
Commission fixe	par ligne	4,50
Minimum de perception	par compte	25,00
– Or		
Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne	par an	0,80 %
Frais fixe par ligne valeur	par an	12,00
Minimum de perception par ligne valeur	par an	30,00

(1) Et certains OPC d'Amundi ou Lyxor.

(2) Hors frais éventuels prévus dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

(3) Négociation augmentée des frais de port TTC.

(4) Prélèvés sur votre compte en début d'année civile, calculés sur la valeur des titres et des dépôts Or comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(5) Barème applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME).

	Euros
■ Frais de tenue de compte titres	
– Forfait annuel par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME) ⁽¹⁾	12,50
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #c00000; color: white; padding: 2px 5px; font-weight: bold; margin-right: 10px;">BON À SAVOIR</div> <div style="color: #c00000; font-size: 0.9em;">Frais offerts si au moins un ordre d'achat en bourse ou une souscription d'OPC est exécuté entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 inclus</div> </div>	
■ Frais de gestion	
– PEA ou PEA PME	
• Transfert dans un autre établissement	forfait 75,00
• Incorporation de titres au nominatif pur	par ligne et par an 25,00
– Virement de titres dans un autre établissement	
• Titres conservés en France	par ligne 5,00
• Titres conservés à l'étranger	par ligne 50,00
Services de gestion déléguée	
■ Alliage Gestion	
• De 15 000 à 75 000 euros en compte titres ou PEA	par mois 12,50
• De 30 000 à 100 000 euros en assurance vie	par mois 12,50
■ Gestion Sous Mandat	
• À partir de 75 000 euros en compte titres ou PEA	nous consulter
• À partir de 100 000 euros en unités de compte en assurance vie	
Relevés et services d'informations	
■ Relevés de valeurs mobilières	
– Relevé de titres par abonnement ⁽²⁾	
• Relevé mensuel	par an 30,00
• Relevé trimestriel	par an 20,00
– Relevé de titres à la demande ou de succession	25,00
■ Services d'information	
• Synopsis	par an voir p. 7
• Relevé Plus-values ^{(2) (3)}	par an 55,00
• Relevé ISF ^{(2) (3)}	par an 55,00

(1) Prélevé sur votre compte chaque année en août si le compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin. Droits de garde non inclus.

(2) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis.

(3) Perception d'avance chaque année au cours du 1^{er} trimestre civil.

	Euros
Autres Services	
■ Service personnalisé pour les clients en gestion de patrimoine par an	399,00
■ Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions	inclus dans le forfait tenue de compte titres
■ Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur	nous consulter
■ Revenus de valeurs étrangères – Récupération d'impôt	nous consulter

9.3. ASSURANCE VIE

Contrats d'assurance vie et de capitalisation

Pour connaître en détail les frais sur versements, les frais de gestion, les frais d'arbitrage ou tout autre frais des contrats d'assurance vie et de capitalisation souscrits auprès de Sogécap⁽¹⁾, nous vous invitons à contacter votre conseiller en agence ou à consulter l'espace internet des particuliers (<https://particuliers.societegenerale.fr>).

(1) Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social: 50 avenue du Général de Gaulle 92093 Paris La Défense Cedex.

10. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

	Euros
<p>Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurance, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens, Société Générale vous présente sa gamme de produits d'assurance en sa qualité d'intermédiaire d'assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 493.</p> <p>L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur le site www.orias.fr.</p>	
<h3>Protection de l'assuré et de ses proches</h3>	
<p>■ Assurance Accidents de la Vie</p> <p>Contrat commercialisé à compter du 16/03/2015</p> <p>Pour toute autre information, nous consulter.</p>	
<p>Formule Essentielle</p>	
• 1 Adulte	par mois 8,00
• 1 Adulte + jusqu'à 10 enfants	par mois 11,00
• 2 Adultes	par mois 14,00
• 2 Adultes + jusqu'à 10 enfants	par mois 17,00
<p>Formule Sérénité</p>	
• 1 Adulte	par mois 14,50
• 1 Adulte + jusqu'à 10 enfants	par mois 19,50
• 2 Adultes	par mois 22,50
• 2 Adultes + jusqu'à 10 enfants	par mois 25,00
<p>■ Certicompte</p>	
Assurance décès accidentel associée au compte de particulier	
• Option 1	par an 35,00
• Option 2	par an 69,00
<p>■ Suppléa⁽¹⁾</p>	
Assurance décès accidentel associée au compte de particulier	
• Contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 - option 1	par an 20,51
• Contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 - option 2	par an 38,35
• Contrats souscrits entre 02/1993 et 10/2001	par an 24,08
<p>■ Certi Livret A</p>	
Assurance décès accidentel associée au Livret A	par an 27,00
<p>■ Certipel</p>	
Assurance décès accidentel associée au PEL	par an 25,00
<p>■ Certipep</p>	
Assurance décès accidentel associée au PEP	par an 25,00
<p>■ Certipea</p>	
Assurance décès accidentel associée au PEA	
• Option 1	par an 30,00
• Option 2	par an 98,00

(1) Cette offre n'est plus commercialisée.

		Euros
<p>■ Protection juridique par an</p> <p>Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien. Contrat commercialisé depuis le 01/03/2013</p>		67,90
<p>■ Garantie de Salaire</p> <p>Assurance prévoyance en cas de chômage ou arrêt maladie longue durée. Contrat commercialisé à compter du 16/03/2015.</p>		nous consulter
<p>■ Généa</p> <p>Assurance prévoyance décès suite à un accident ou une maladie</p>		
<p>■ Garantie Loyers Impayés</p>		
<p>■ Complémentaire Santé Société Générale</p>		
<p>■ Garantie Obsèques Société Générale</p> <p>Pour prévoir et financer les dispositions de vos obsèques</p>		
<p>■ Maetis</p> <p>Assistance "rapatriement de corps" pour les personnes résidant en permanence en France et qui souhaitent être inhumées hors de France.</p>		
<p>Protection des moyens de paiement</p>		
<p>■ Quiétis</p> <p>Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le titulaire • Pour le co-titulaire 	<p>par an par an</p>	<p>30,00 19,80</p>
<p>BON À SAVOIR La cotisation Quiétis est incluse dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ et prend en charge également la perte ou le vol des papiers et des clés, ainsi que le bris accidentel ou le vol de la tablette tactile ou du téléphone portable de l'assuré.</p>		
<p>Protection des biens</p>		
<p>■ Assurance Automobile</p>		nous consulter
<p>■ Assurance Camping-Car, Caravane, Remorque</p>		
<p>■ Assurance 2 Roues</p>		
<p>■ Assurance Habitation</p>		
<p>■ Sécurité Habitat 2 (télésurveillance)</p>		
<p>N'hésitez pas à contacter votre conseiller Société Générale pour réaliser un devis personnalisé. Contrats d'assurance et de prévoyance principalement souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation) et Sogessur (Société d'assurance dommages IARD), entreprises régies par le Code des assurances et présentées par Société Générale en sa qualité d'intermédiaires en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493).</p>		

11. SUCCESSIONS

	Euros
<p>■ Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement</p> <p>– Commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 1 000 euros inclus • Supérieur à 1 000 euros <p>– Commission supplémentaire pour les dossiers supérieurs à 1 000 euros, non réglés dans les 18 mois suivant l'ouverture, en fonction du montant des avoirs restants.</p>	<p>70,00</p> <p>0,5 % + 70,00 (max : 750,00)</p> <p>0,25 % min : 53,00 max : 227,00</p>

12. AUTRES AVANTAGES ET SERVICES

	Euros
<p>■ Offre Haute Fidélité</p> <p>Ensemble d'offres et d'avantages réservés aux clients qui, depuis un an, détiennent au moins 60 000 euros d'avoirs chez Société Générale ou domicilient des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 euros sur des comptes à vue Société Générale.</p>	
<p>■ Offre Société Générale Services À la Personne ⁽¹⁾</p> <p>Cette offre vous donne accès à une gamme de 6 services à domicile, déductibles des impôts : entretien de la maison et travaux ménagers, petits travaux de jardinage, petits travaux de bricolage, soutien scolaire, assistance informatique et Internet, garde d'enfants de plus de 3 ans (3 enfants maximum)</p> <p>Vous pouvez organiser à votre convenance l'intervention de spécialistes à votre domicile (consulter particulier.sociétégenerale.fr)</p> <p>– Droits d'entrée</p> <p> Les adhérents aux Services Essentiels JAZZ bénéficient de 50 % de réduction sur les droits d'entrée.</p> <p>– Intervention</p>	<p>30,00</p> <p>nous consulter</p>

(1) Cette offre est souscrite auprès de la Société de Développement des Services À la Personne (SDSAP). Agrément n° 220908M/075/S/081. Siège social 8-14 avenue des frères Lumière, 94368 Bry-sur-Marne Cedex. RCS Créteil 507 524 072.

POUR VOTRE INFORMATION

■ Le relevé de compte et avis d'opération en ligne

Les relevés et avis d'opération en ligne recensent vos opérations effectuées.

Accessibles depuis l'Espace Client, ils remplacent vos relevés édités sous forme papier et ont la même valeur juridique.

Une solution simple et écologique pour votre archivage

- Vous pouvez consulter vos relevés et avis d'opération en ligne dès le lendemain de l'arrêté de votre compte ou de l'exécution de votre ordre de Bourse, évitant ainsi les délais de courrier
- Vous êtes informés de la mise à disposition de vos relevés et avis depuis l'Espace Client
- Vous consultez, imprimez, enregistrez vos relevés à votre gré : ils sont automatiquement classés et archivés pendant 10 ans à partir de leur mise à disposition dans votre Espace Client.
- Vous pouvez adhérer au service de relevés et avis d'opération en ligne directement depuis votre espace client sécurisé.

Quelques clics suffisent pour bénéficier de tous ces avantages et faire un geste pour l'environnement.

■ Le Relevé Annuel de Frais (RAF)

Depuis janvier 2009, en application du Code Monétaire et Financier, vous recevez tous les ans avec votre relevé de compte de janvier, un Récapitulatif Annuel de Frais bancaires qui récapitule les frais perçus sur l'année civile écoulée au titre des produits et services détenus dans le cadre de la Convention de compte.

Les frais restitués sont ceux relatifs aux services liés à la gestion et au fonctionnement de votre compte bancaire tout au long de l'année et identifiés sur vos relevés de compte par un pictogramme. Ces frais sont restitués en trois catégories :

- Cotisations des produits et services détenus
- Intérêts perçus au titre d'une position débitrice et commissions des autres services liés au fonctionnement du compte
- Frais d'irrégularités et incidents.

Les remises commerciales dont vous avez bénéficié au cours de l'année sont également restituées.

Sont exclus de ce récapitulatif :

Les frais relatifs aux produits et services liés aux crédits, coffres-forts, relevés Synopsis, opérations de change, frais de successions, cautions, opérations sur titres/PEA/or, épargne logement (PEL) et contrats d'assurances.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

■ Votre conseiller en agence

Votre conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre agence Société Générale. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet particulier.

■ **3933** Service 0,30 € / min
+ prix appel

(voir tarif p. 9)

■ Messalia (voir tarif p. 9) et option Alerte SMS (voir tarif p. 18)

Vous êtes informé par SMS de la situation de votre compte bancaire sur votre téléphone mobile. Vous choisissez les critères de réception : une fois par semaine, quand une somme est débitée ou créditée sur votre compte ou lorsque le solde du compte est inférieur à un seuil défini.

■ Internet (voir tarif p. 9) : particuliers.societegenerale.fr

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre conseiller, en toute sécurité, par messagerie depuis votre Espace client⁽¹⁾.

■ Services Mobiles Internet mobile⁽¹⁾ :

m.particulier.societegenerale.fr et l'application mobile "l'Appli" disponible gratuitement sur l'App Store⁽²⁾ pour iPhone et sur Google Play^{TM(3)} pour les téléphones AndroidTM et sur Marketplace pour Windows[®] phone⁽⁴⁾.

Vous pouvez :

- consulter vos comptes (la Jauge)⁽⁵⁾ et vos portefeuilles titres,
- effectuer vos virements occasionnels et suivre vos virements saisis sur Internet ou Internet Mobile,
- localiser l'agence ou le distributeur Société Générale le plus proche,
- bénéficier d'une assistance en cas d'urgence (perte ou vol de vos moyens de paiement),
- suivre l'actualité boursière et le cours de vos valeurs préférées⁽⁵⁾,
- gérer vos dépenses au fil de l'eau⁽⁵⁾,
- convertir les devises d'une trentaine de pays⁽⁵⁾,
- effectuer un Transfert par SMS⁽⁶⁾ (uniquement par Smartphone),
- confirmer rapidement vos opérations en ligne avec le Pass Sécurité⁽⁵⁾,
- validez des transactions avec Paylib⁽⁵⁾ auprès des commerçants équipés.

(1) Nécessite l'adhésion au service gratuit de banque à distance.

(2) iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.

(3) Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.

(4) Windows phone est une marque déposée par Microsoft Corporation. Marketplace est un service de Microsoft Corporation.

(5) Disponible uniquement sur "l'Appli".

(6) Service valable uniquement en France métropolitaine, sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement. Voir conditions en agence.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous tenir informé sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnel.

■ **L'agence : votre premier interlocuteur**

Rapprochez-vous tout d'abord de votre conseiller de clientèle ou du responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre espace client Internet.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

■ **Le Service Relations Clientèle à votre écoute**

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier, télécopie, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

- **Service Relations Clientèle :**

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SAT/SRC
75886 Paris cedex 18

- **Téléphone :** 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

- **Fax :** 01 42 14 55 48

- **e-mail :** relations.clientele@socgen.com

■ **En dernier recours : le Médiateur**

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une "Charte de la Médiation" (voir texte page suivante) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à cette adresse :

- **Le Médiateur auprès de Société Générale**

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense cedex 7

Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 2 mois maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, Société Générale s'engage par avance à la mettre en œuvre sans délai.

LA CHARTE DE LA MÉDIATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale a mis en place une procédure de médiation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients, en application des dispositions du Code monétaire et financier, en particulier, les articles L. 316-1 et L. 615.2, des recommandations du Comité de la médiation bancaire du 18 octobre 2004 et 30 avril 2013.

■ **Article 1 :** Le Médiateur est choisi nommé et renouvelé par le Président de Société Générale parmi les personnalités extérieures de compétence, d'indépendance et d'autorité reconnues. Il exerce sa mission pour une durée de trois ans renouvelable. Société Générale fournit au Médiateur les moyens lui permettant de remplir sa mission dans les meilleures conditions et en toute indépendance. La fonction de Médiateur est assurée actuellement par Monsieur Yves Gérard.

■ **Article 2 :** Le Médiateur peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations clientèle ont été exercés ou, en cas de non-réponse de la Banque à l'un de ces recours, après un délai de deux mois.

■ **Article 3 :** Le Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit.), de services de paiement, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des

contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par la banque.

Les litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que leur commercialisation seront transmis au Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance par le Médiateur, qui en informera le demandeur en lui précisant les qualités et coordonnées de ce nouvel interlocuteur. Sont exclus de la compétence du Médiateur les différends mettant en jeu la politique générale de la banque en matière de prix et d'octroi de crédit notamment. Le Médiateur ne peut être saisi dès lors qu'une procédure judiciaire sur le même litige est déjà en cours. Le Médiateur reste toutefois compétent pour examiner les requêtes présentées par le bénéficiaire d'une procédure de surendettement à l'exception des demandes portant sur les mesures édictées par le juge et/ou la commission de surendettement. Il sera libre d'accepter ou de refuser toute demande d'extension de son champ de compétence qui pourrait lui être soumise sur la base d'un accord préalable entre la banque et son client.

■ **Article 4 :** Le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce exclusivement sous forme écrite. La saisine du Médiateur peut s'effectuer :

- Soit par le client :
 - en adressant un courrier à l'adresse suivante :

**Le Médiateur auprès
de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
17 cours Valmy
92987 Paris La Défense
CEDEX 7**

- en déposant un dossier par voie électronique sur le site internet du médiateur :

www.mediateur.societegenerale.fr

- Soit par Société Générale qui recueille au préalable l'accord du client.
- Soit par le Médiateur lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.

■ **Article 5 :** Le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions respectives du client et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à donner un avis motivé fondé sur l'équité.

■ **Article 6 :** Le Médiateur communiquera son avis motivé directement au client dans un délai maximum de deux mois à

compter de la date à laquelle il aura reçu un dossier complet, comprenant tous les documents et positions du client, de l'agence et du Service Relations Clientèle.

■ **Article 7 :** Société Générale s'engage par avance à se conformer aux avis émis par le Médiateur et à le tenir informé en cas de difficulté de mise en œuvre.

■ **Article 8 :** La médiation prend fin :

- Soit en cas d'approbation ou de refus par le client de l'avis émis par le médiateur.
- Soit en cas de décision par le client de mettre un terme à la médiation.

■ **Article 9 :** La saisine préalable du Médiateur entraîne la suspension, jusqu'à la signification de son avis, de tout recours initié par Société Générale, à l'exception des actions intentées à titre conservatoire. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord du client et de la banque. L'avis du Médiateur ne lie pas juridiquement les parties mais toutefois celui-ci peut être produit par le client ou par la banque devant les tribunaux.

■ **Article 10 :** Le Médiateur est tenu au secret professionnel.

L'UNION EUROPÉENNE

■ Pays de la zone Euro⁽¹⁾

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

■ Pays de l'Union Européenne (U.E.)

: pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

■ Pays de l'Espace Économique Européen

: pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

■ Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

: pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint Marin et Suisse.



- Pays de la zone Euro
- Pays de l'Union Européenne
- Pays de l'Espace Économique Européen
- Pays de la zone SEPA

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, Andorre, Monaco et le Vatican ne font pas partie des pays de la zone Euro.

GLOSSAIRES

Outre le décret du 27 mars 2014 relatif à la dénomination commune aux principaux frais et services bancaires, des glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la banque et de l'assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACPR et AMF) et la Direction Générale du Trésor.

■ Consultation

Ces trois documents sont disponibles en téléchargement sur les sites Internet de la FBF (www.lesclesdelabanque.com) ainsi que le site Société Générale, particuliers.societegenerale.fr. D'autre part, le lexique en ligne disponible sur le site des Clés de la Banque reprend les définitions proposées.

LEXIQUE

Agios : intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Coordonnées bancaires : le Relevé d'Identité ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci. Le BIC (Business Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement.

Chèque : moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

Chèque de banque : chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont généralement utilisés pour le règlement d'achats de montant élevé.

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

CRD : capital restant dû.

DAB : distributeur automatique de billets.

Dates de valeur : la date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs ("agios").

Frais de tenue de compte : frais perçus par la banque ou l'établissement de paiement pour la gestion du compte.

Incidents de fonctionnement du compte : fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

Rejet de chèque : refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Rejet de prélèvement : refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

À VOS CÔTÉS



Pour vous informer



CONTACTEZ

votre conseiller en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Société Générale S.A., au capital de 1 007 625 077,50 EUR - Siège social 29, bd Haussmann 75009 Paris - Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 - 552 120 222 RCS Paris – Studio Société Générale 17000 - Réf.: (O) 512531 – 10/2015.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Ce document a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Société Générale est membre fondateur d'Ecofolio et participe au recyclage du papier.